



PREMIER MINISTRE



CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE 2016

TROISIEME CONCOURS

3ème épreuve d'admissibilité

Question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société

(durée : cinq heures – coefficient 4)

Une épreuve consistant en une composition sur une question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société. Un court dossier est mis à la disposition des candidats.

Cette épreuve de composition porte sur un sujet ayant trait à l'Etat, aux pouvoirs publics et à leurs rapports avec la société. Elle a pour but de mesurer la capacité des candidats à réfléchir sur le sens du service de l'Etat dans la société contemporaine et vise à apprécier l'aptitude de futurs hauts fonctionnaires à appréhender les enjeux et les finalités de l'action publique et du politique dans le gouvernement des sociétés.

Cette composition, qui n'est en aucun cas réductible à une épreuve technique, suppose des connaissances dans les domaines littéraire, philosophique, historique et des sciences humaines et sociales. Au-delà de la vérification des qualités d'argumentation et de rédaction, le candidat doit témoigner de capacités critiques et formuler un point de vue qui lui soit propre.

Le dossier, d'une longueur de dix pages au maximum, comporte trois ou quatre documents visant à permettre au candidat d'élargir sa réflexion. Sa consultation est facultative et ne saurait donner lieu à synthèse ni limiter l'étendue du sujet.

SUJET

L'histoire est-elle l'affaire de l'Etat ?

	Documents joints	Pages
1.	<i>Quelle histoire pour la France</i> , Dominique BORNE, coll « Bibliothèque des histoires », 2014, Paris, Nrf-Gallimard, (extraits).	1
2.	Allocution de M. Jacques CHIRAC, Président de la République, prononcée lors des cérémonies commémorant la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942, le 16 juillet 1995 (extraits).	2
3.	<i>Appel de Blois</i> , Pierre NORA, président de Liberté pour l’histoire, 11 octobre 2008, Le Monde, www.lph-asso.fr	3
4.	<i>Rapport d’information au nom de la mission d’information sur les questions mémorielles</i> , M. Bernard ACCOYER, Président-Rapporteur, Président de l’Assemblée nationale, n° 1262, 18 novembre 2008 (extraits).	4 à 6

Quelle histoire pour la France, Dominique BORNE, coll « Bibliothèque des histoires », 2014, Paris, Nrf-Gallimard, (extraits).

[...]

Chapitre : Nos ancêtres les Gaulois

Qui s'intéresse à nos prétendus ancêtres avant que paraisse l'*Histoire des Gaulois*, d'Amédée Thierry, frère d'Augustin, en 1826 ? Napoléon III, passionné par le sujet, initie des recherches pour retrouver Alésia sur le site d'Alise-Sainte-Reine (Bourgogne). L'empereur expose d'abord les résultats des fouilles à Compiègne, puis, estimant le château trop exigü, choisit, en 1862, de faire du château de Saint-Germain-en-Laye, alors en très mauvais état, le musée des Antiquités nationales. Celui-ci ouvre en 1867. Les publications se multiplient jusqu'à la monumentale *Histoire de la Gaule* de Camille Jullian, dont les huit volumes paraissent entre 1908 et 1921. Jullian est le premier titulaire, en 1905, de la « chaire des Antiquités nationales » au Collège de France. Le Musée de l'histoire de France créé à Versailles par Louis-Philippe choisit Tolbiac comme première bataille fondatrice de l'histoire de la France. Avec Napoléon III et la III^e République, c'est la bataille d'Alésia et surtout la notion d'Antiquités *nationales* qui s'imposent. Le mot « antiquité » ne renvoie plus seulement aux civilisations du Bassin méditerranéen, mais au passé, celte, grec puis gallo-romain, d'une nation. Avant même que s'installe la III^e République, la science donne les éléments d'une histoire de France, une histoire qui commence avant la christianisation et les rois.

D'abord objets de la science archéologique, les Gaulois deviennent un symbole, étiré dans tous les sens : dès 1870, le siège de Paris par les Allemands est comparé à celui d'Alésia par les Romains. Après 1871, Vercingétorix sert de preuve pour démontrer que l'on peut être à la fois glorieux et vaincu. Plus tard, la thématique convient tout à fait au régime du maréchal Pétain, qui célèbre la bataille de Gergovie, racontée comme une victoire, au cœur du Massif central, pas très loin de Vichy. Du rôle de symbole, les Gaulois passent enfin dans le folklore national. Boris Vian compose en 1958 : « Nos ancêtres les Gaulois... Faut rigoler, faut rigoler... avant que le ciel nous tombe sur la tête », dont Henri Salvador fait un succès populaire. La première apparition du personnage d'Astérix le Gaulois date de 1959, dans le premier numéro de la revue *Pilote*. Les Gaulois sont dorénavant ancrés dans l'imaginaire national : aujourd'hui, dans les cours de récréation de certaines écoles de banlieue, il arrive que s'affrontent, armés de moqueries réciproques, les « Gaulois » et les « Rebeus ». Ainsi joue-t-on – mais est-ce vraiment un jeu ? – avec les histoires et les identités supposées.

Mais avant ce déferlement, récent et folklorique, autour des origines celtes de la France, c'est l'école qui installe la Gaule et les Gaulois dans les mémoires. Depuis les années 1880, ils ouvrent les programmes de l'école primaire. « La France, notre pays, s'appelait la Gaule il y a deux mille ans... ». L'article « Histoire », signé par Ernest Lavisse, du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* de Ferdinand Buisson (1887), auquel nous empruntons ce texte, poursuit en conseillant aux maîtres de décrire « les Gaulois dans leurs huttes sans fenêtres » et de raconter à leurs élèves comment « un de leurs ancêtres jette vêtement et bouclier pour combattre nu, montrant avec orgueil le sang qui décore sa poitrine ».

Le moment central de la leçon est atteint, l'émotion à son comble, quand le maître évoque la vie de Vercingétorix, *héros national*, *héros de la résistance à l'ennemi*. Le premier grand homme de l'histoire de France est un combattant, un patriote, un résistant : ainsi est orientée, par ses commencements, une histoire nationale.

[...]

Allocution de M. Jacques CHIRAC, Président de la République, prononcée lors des cérémonies commémorant la grande rafle* des 16 et 17 juillet 1942, le 16 juillet 1995 (extraits).

[...]

Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays.

Ces moments, il est difficile de les évoquer, parce que l'on ne sait pas toujours trouver les mots justes pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu la tragédie. Celles et ceux qui sont marqués à jamais dans leur âme et dans leur chair par le souvenir de ces journées de larmes et de honte.

Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'Etat français.

Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis.

Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police.

On verra des scènes atroces : les familles déchirées, les mères séparées de leurs enfants, les vieillards – dont certains, anciens combattants de la Grande Guerre, avaient versé leur sang pour la France – jetés sans ménagement dans les bus parisiens et les fourgons de la Préfecture de Police.

On verra, aussi, des policiers fermer les yeux, permettant ainsi quelques évasions.

Pour toutes ces personnes arrêtées, commence alors le long et douloureux voyage vers l'enfer. Combien d'entre-elles ne reverront jamais leur foyer ? Et combien, à cet instant, se sentent trahies ? Quelle a été leur détresse ?

La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux.

[...]

Je veux me souvenir que cet été 1942, qui révèle le vrai visage de la « collaboration », dont le caractère raciste, après les lois anti-juives de 1940, ne fait plus de doute, sera, pour beaucoup de nos compatriotes, celui du sursaut, le point de départ d'un vaste mouvement de résistance.

Je veux me souvenir de toutes les familles juives traquées, soustraites aux recherches impitoyables de l'occupant et de la milice, par l'action héroïque et fraternelle de nombreuses familles françaises.

J'aime à penser qu'un mois plus tôt, à Bir Hakeim, les Français libres de Koenig avaient héroïquement tenu, deux semaines durant, face aux divisions allemandes et italiennes.

Certes, il y a les erreurs commises, il y a les fautes, il y a une faute collective. Mais il y a aussi la France, une certaine idée de la France, droite, généreuse, fidèle à ses traditions, à son génie. Cette France n'a jamais été à Vichy. Elle n'est plus, et depuis longtemps, à Paris. Elle est dans les sables libyens et partout où se battent des Français libres. Elle est à Londres, incarnée par le Général de Gaulle. Elle est présente, une et indivisible, dans le cœur de ces Français, ces « Justes parmi les nations » qui, au plus noir de la tourmente, en sauvant au péril de leur vie, comme l'écrit Serge Klarsfeld, les trois-quarts de la communauté juive résidant en France, ont donné vie à ce qu'elle a de meilleur. Les valeurs humanistes, les valeurs de liberté, de justice, de tolérance qui fondent l'identité française et nous obligent pour l'avenir. [...]

* Note du jury : rafle du vélodrome d'hiver (Vél' d'Hiv)

Appel de Blois, Pierre NORA, président de Liberté pour l'histoire, 11 octobre 2008, Le Monde, www.lph-asso.fr

Dans le cadre des « Rendez-vous de l'histoire » de Blois consacrés en 2008 aux Européens, Liberté pour l'histoire invite à approuver l'appel suivant :

Inquiets des risques d'une moralisation rétrospective de l'histoire et d'une censure intellectuelle, nous en appelons à la mobilisation des historiens européens et à la sagesse des politiques.

L'histoire ne doit pas être l'esclave de l'actualité ni s'écrire sous la dictée de mémoires concurrentes. Dans un Etat libre, il n'appartient à aucune autorité politique de définir la vérité historique et de restreindre la liberté de l'historien sous la menace de sanctions pénales.

Aux historiens, nous demandons de rassembler leurs forces à l'intérieur de leur propre pays en y créant des structures similaires à la nôtre et, dans l'immédiat, de signer individuellement cet appel pour mettre un coup d'arrêt à la dérive des lois mémorielles.

Aux responsables politiques, nous demandons de prendre conscience que, s'il leur appartient d'entretenir la mémoire collective, ils ne doivent pas instituer, par la loi et pour le passé, des vérités d'Etat dont l'application judiciaire peut entraîner des conséquences graves pour le métier d'historien et la liberté individuelle en général.

En démocratie, la liberté pour l'histoire est la liberté de tous.

Rapport d'information au nom de la mission d'information sur les questions mémorielles, M. Bernard ACCOYER, Président-Rapporteur, Président de l'Assemblée nationale, n° 1262, 18 novembre 2008 (extraits).

[...]

A. L'histoire de la France et la mémoire nationale : un couple sous tension

[...]

1. La méthode historique, garantie de rationalité et d'universalité

« *L'Histoire, avant tout, constitue un récit puis une analyse, une reconstruction du passé et, enfin, une tentative de compréhension de ce même passé* », résume M. Jean Favier¹ devant la mission. L'historien n'est pas un juge, ou du moins pas un juge du siècle ; il peut être comparé plutôt au juge d'instruction : il enquête – au sens d'Hérodote – mais il ne lui appartient pas de prononcer une sentence morale. « *L'historien n'a pas pour rôle d'exalter ou de condamner, il explique* », déclarent les signataires de la pétition « *Liberté pour l'histoire* ».

a) L'histoire contre la mémoire

Pour autant, l'historien ne se borne pas à dresser un simple état des lieux : il soutient une thèse, en faveur de laquelle il argumente et s'engage. Comme tout citoyen, il est influencé par ses représentations, ses croyances, son milieu social, mais son travail consiste justement à étayer son jugement sur des critères qui ne soient pas purement subjectifs. Si une parfaite objectivité de l'individu historien ne peut sans doute exister, la méthode historique obéit, elle, à des exigences déontologiques – le questionnement scientifique, le croisement des sources, l'absence de jugement de valeur –, qui constituent autant de gages de rationalité et d'universalité.

Il y a certes des domaines d'étude plus étroits que la grande histoire nationale, mais l'histoire locale elle-même ou bien l'histoire particulière d'une population ne s'étudient scientifiquement qu'à titre d'échantillon, sans que l'historien puisse négliger de replacer son objet d'étude spécifique dans le mouvement général des hommes et des civilisations.

C'est pourquoi les historiens récusent le reproche qui leur est parfois fait de prétendre, dans une démarche corporatiste, au monopole de l'interprétation. S'ils s'adressent au public, c'est pour partager les résultats d'un travail qu'ils considèrent accomplir au bénéfice de tous. A l'inverse, ils refusent toute injonction, « dogme », « interdit », « tabou » par lequel la société prétendrait entraver leur libre examen.

Là se noue l'opposition entre le chercheur et l'autorité publique qui tendrait à figer une interprétation historique en lui conférant le statut de « chose jugée ». L'interprétation est par nature mouvante, si bien que la discipline historique n'a cessé de se renouveler, dans ses modes d'investigation comme dans ses résultats. « Révisionnistes non par volonté idéologique mais par métier », selon l'expression de Mme Madeleine Rebérioux, les historiens œuvrent à une perpétuelle remise en question de leur propre travail. « Quand la loi, qui a vocation à être pérenne, a tendance à clore ou à circonscrire définitivement son objet, la discipline historique, elle, a vocation à l'ouverture et à l'inachèvement », a rappelé M. François Dosse en évoquant la pensée de Paul Ricœur².

Cet inachevé dans la recherche d'une vérité fuyante ne peut convenir aux défenseurs de la mémoire, qui agissent au contraire dans un souci de fidélité.

[...]

¹ Audition du 15 avril 2008

² Audition du 27 mai 2008.

A confondre histoire et mémoire, le premier risque encouru est celui du manichéisme : réduit à un récit, le souvenir tend naturellement à se scénariser à travers l'opposition des amis et des ennemis, des bons et des méchants, alors que l'analyse historique s'attachera plutôt à discerner les ambiguïtés et les glissements.

Le second risque est celui de l'anachronisme, qui consiste à appliquer à un fait historique les valeurs d'aujourd'hui. « *L'historien ne plaque pas sur le passé des schémas idéologiques contemporains et n'introduit pas dans les événements d'autrefois la sensibilité d'aujourd'hui* », résume le manifeste de l'association Liberté pour l'Histoire. Le premier travail de l'historien, préalable à l'écriture, consiste précisément à resituer les personnages qu'il étudie dans l'échelle de valeurs de leur temps et de leur corporation, qui peut paraître incompréhensible à nos mentalités modernes. Le rapport au sacré, à la mort, à la famille, à la terre, à la violence, n'est pas le même pour un citoyen romain, un paysan français du Moyen-Âge, un ouvrier du XIX^e siècle ou un employé dans l'entre-deux-guerres.

En outre, nous savons aujourd'hui ce qui s'est passé « après », mais l'historien doit tâcher de maintenir indéterminé cet avenir du passé pour se mettre dans les coordonnées de ceux qu'il souhaite comprendre en remontant le temps.

Prendre ses distances avec le passé, pour pouvoir l'analyser de manière rationnelle et dépassionnée, n'est pas une démarche naturelle. Elle l'est d'autant moins que ce passé renferme des épisodes insupportablement douloureux. Dans ce cas, comment les descendants des victimes pourraient-ils se désolidariser des victimes ? Leur mémoire ne peut s'analyser seulement comme un ensemble de souvenirs et de représentations, elle vise à « se constituer un corpus commun de valeurs », selon l'expression de M. Paul Thibaud³. Si la mémoire ne se confond pas avec l'histoire, elle n'est pas non plus un sous-ensemble de la discipline historique, qu'elle dépasse dès lors qu'elle pose la question éthique de la responsabilité.

[...]

2. La tension médiatique

« *Chercher, toujours chercher – établir des faits, les confronter, comprendre leur enchaînement et leur sens –, c'est une tâche d'historien* », écrivait pour sa part Mme Madeleine Rebérioux, non sans ajouter : « *Et de citoyen*⁴ ». Le malaise français dans le rapport au passé ne s'explique pas seulement par le choc de deux savoirs, l'un scientifique et l'autre mémoriel. Cette confrontation n'aboutirait pas à une telle tension si elle n'avait pas lieu sous le feu des médias, mettant en évidence le rôle civique de l'historien, qui a connu une évolution aussi profonde que défavorable.

Il n'est pas anodin que les premiers grands historiens de la Révolution aient été des hommes politiques de premier plan : Lamartine, Guizot, Thiers, Jaurès... Leur interprétation des faits historiques témoignait d'une représentation du monde qu'ils proposaient à leurs concitoyens, y compris pour éclairer le présent et l'avenir. Comme s'il s'était entravé lui-même en se donnant, à la fin du XIX^e siècle, de fortes exigences de scientificité, l'historien a perdu une grande partie de son prestige social : longtemps écouté et respecté dans la haute fonction consistant à écrire le roman national, il se trouve aujourd'hui relégué au rang de l'expert, y compris en matière judiciaire. Cette évolution est aggravée par la crise du « sens de l'histoire » et l'absence de grand projet collectif, conduisant le public à ressasser l'histoire plutôt que de la vivre.

³ Audition du 10 juin 2008.

⁴ *Le Monde* du 21 mai 2008.

Certes, l'historien continue de se vouloir un « médiateur » auprès du public, mais ce rôle est déjà pris par les médias modernes, qui le sollicitent sans nécessairement admettre sa méthode ni ses réserves. Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la discipline historique et tient au statut de la parole savante aujourd'hui : il existe dans la société de l'information une relative solitude du chercheur, dans la mesure où sa connaissance aigüe de faits complexes peut l'amener à formuler des conclusions paradoxales et susciter ainsi l'incompréhension de l'opinion publique.

M. Jean-Pierre Rioux invite à considérer que « *l'histoire n'est pas la science du passé mais celle du temps* »⁵, c'est-à-dire le savoir qui permet d'accéder à une compréhension des phénomènes à l'œuvre dans la durée, contre l'instantanéité médiatique qui tend à abolir la chronologie.

Sommés de dire le vrai et le faux, immédiatement – eux qui procèdent au contraire par un perpétuel questionnement – les historiens risquent d'éprouver la tentation de s'enfermer dans leur tour d'ivoire. Tel n'est pourtant pas l'intérêt du pays, qui a besoin de leur savoir et ne doit négliger aucune piste pour encourager la recherche historique.

[...]

⁵ Table ronde du 22 juillet 2008.